



PROJET DE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027

Auvergne-Rhône-Alpes

Fiche annexe n°18 – Biodiversité

1. Modalités de déclinaison du volet

Les agences de l'eau financent des actions sur l'eau et la biodiversité selon les modalités précisées dans leurs programmes d'intervention

La part respective des 3 agences intervenant sur la région est fixée ainsi :

- Agence Rhône-Méditerranée Corse : 53,5 M€ ;
- Agence Loire-Bretagne : 17,5 M€ ;
- Agence Adour Garonne : 13,5 M€.

Reconquête de la biodiversité et restauration des milieux naturels dans les territoires

- Dispositifs Etat :
 - Restauration de la morphologie des cours d'eau ;
 - Restauration de la continuité écologique ;
 - AAP biodiversité (Marathons de la biodiversité) ;
 - Expérimentations Paiements pour services environnementaux ;
 - Etudes et travaux de restauration des habitats et des espèces.
- Dispositif Région :
 - Contrats Vert et Bleu : accompagner les projets de territoire qui répondent aux enjeux de biodiversité identifiés dans le SRADDET ;
 - Dispositif régional Biodiversité ordinaire : accompagner les projets de préservation ou de restauration des continuités écologiques.

Plans d'actions en faveur des espaces et des espèces remarquables

- Dispositifs Etat :
 - Mise en œuvre de la stratégie aires protégées, renforcement des espaces sous protection forte ;
 - Plans de gestion dans les aires protégées (réserves naturelles nationales) ;
 - Infrastructures d'accueil du public dans les aires protégées ;
 - Plans nationaux d'action espèces menacées.

■ Dispositif Région :

- Réserves Naturelles Régionales : soutien à la mise en œuvre des actions prévues aux plans de gestion ;
- AMI Sauvegarde d'espèces prioritaires : accompagner des projets de préservation, de gestion et de restauration des populations, de connaissance et de sensibilisation du public et des acteurs socio-professionnels.

Soutien aux filières et politiques sectorielles

■ Dispositifs Région :

- Dispositif régional d'aides pour l'utilisation de végétaux sauvages d'origine locale ;
- Plan régional en faveur des pollinisateurs : accompagner les projets de lutte contre les stress, de préservation et de restauration des milieux, de sensibilisation des publics et de préservation.

Centres de ressources sur la biodiversité

■ Dispositifs Région et Etat en cofinancement :

- Accompagner la gestion et le développement de l'Observatoire Régional de la Biodiversité pour l'analyse et la fourniture de données ;
- Accompagner la mise en œuvre d'un centre de ressources régional sur l'arbre champêtre et urbain.

2. Maquette détaillée du volet

Typologie de projets retenus	Part Région contractualisée	Plan de relance Région	Part Etat contractualisée	Part Etat valorisée	Plan de Relance Etat (pour mémoire)	Programme budgétaire ou opérateur (hors relance)
Reconquête de la biodiversité et restauration des milieux naturels dans les territoires	20 000 000 €		56 500 000 €		5 475 555 €	Agences de l'eau
Plan d'actions en faveur des espaces et des espèces remarquables	7 000 000 €		18 690 000 €		5 210 000 €	Prog 113
Soutien aux filières et politiques sectorielles	2 000 000 €					
Centres de ressources sur la biodiversité	1 000 000 €		700 000 €			Prog 113